

Première demande de :
Carte de séjour

- Le CERFA complété et signé par l'utilisateur ou par le demandeur.**
- Passeport (photocopies des pages relatives à l'état civil, aux cachets d'entrée et aux visas)**
- 3 photos d'identité récentes de format 3,5*4,5 cm, identiques, parfaitement de face tête nue,**
- Si l'étranger est célibataire, fournir un extrait d'acte de naissance.**
- Si l'étranger est marié et/ou à des enfants, fournir une copie de la carte de séjour du conjoint ou carte d'identité, le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance du ou des enfant(s).**
- Remplir la demande de contrôle médical OMI.**
- Attestation de non-absence du territoire français de plus de 3 ans consécutifs au cours de ces 10 dernières années.**
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.**
- Si la personne est locataire, fournir une quittance de loyer ou une facture EDF/Telecom**
- Si la personne est propriétaire, fournir un relevé de taxe foncière ou de taxe d'habitation ou une facture EDF-Telecom.**
- 2 enveloppes timbrées avec nom et adresse.**